

Suspension provisoire des collectes des points d'apport volontaire « textiles, linges et chaussures »

Depuis plusieurs mois, les filières des textiles usagés traversent une période difficile compte tenu de la baisse de qualité des produits mis sur le marché (issus du commerce « fast-fashion ») et de la hausse des quantités de textiles jetés.

Dans ce contexte compliqué, Le Relais, l'opérateur en charge du vidage des bornes textiles du territoire, est dans l'obligation d'interrompre toutes les collectes sans préavis et jusqu'à nouvel ordre.

Pour veiller collectivement à la propreté de nos communes, nous sollicitons votre compréhension et votre patience, et nous vous remercions de :

- Ne pas déposer de sacs au pied des bornes,
- Conserver vos textiles chez vous en attendant une reprise de la collecte,

Nous pouvons également adopter de nombreuses alternatives pour éviter de jeter nos textiles et leur offrir une nouvelle vie :

- La réparation
- Le réemploi
- Le don aux proches ou associations locales
- La vente

RAPPEL : déposer des sacs de linges usés aux pieds des conteneurs alors qu'ils ne seront pas collectés, dénature l'environnement de tout un quartier, porte préjudice à toute une commune et apporte des nuisances au voisinage. **Tout abandon ou dépôt illégal de déchets expose son auteur à une amende pouvant atteindre 1 500 € avec confiscation du véhicule utilisé** (articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal).